

8263/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 01 octobre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 01 octobre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

**Bruxelles, le 30 septembre 2025
(OR. en)**

8263/25

**SOC 233
EMPL 148**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale¹, et notamment son article 75,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les États membres,

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 883/2004 a institué un comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (ci-après dénommé "comité").
- (2) L'article 75, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 883/2004 dispose que le comité est composé, pour chacun des États membres, d'un représentant du gouvernement, d'un représentant des organisations syndicales de travailleurs et d'un représentant des organisations syndicales d'employeurs, et qu'un membre suppléant par État membre est nommé pour chacune de ces catégories.
- (3) Conformément à l'article 75, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 883/2004, les membres titulaires et les membres suppléants du comité sont nommés par le Conseil. Le Conseil les nomme sur la base des listes qui lui sont soumises par les États membres.

- (4) Le règlement (CE) n° 883/2004 ne précise pas la durée du mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité. Il convient, dès lors, que le Conseil définisse la durée de ce mandat dans sa décision portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants. Pour des raisons liées, entre autres, à la continuité et à l'efficacité des travaux du comité, à l'économie de la procédure et au fait qu'il est d'usage que les comités consultatifs de ce type ne se réunissent qu'une ou deux fois par an, la durée du mandat devrait être raisonnablement longue et il convient d'éviter de nouvelles nominations trop fréquentes des membres du comité. Compte tenu de ce qui précède, il convient de fixer à cinq ans la durée du mandat des membres titulaires et des membres suppléants du comité nommés en vertu de la présente décision. Le mandat des membres titulaires et des membres suppléants non encore nommés à la date d'adoption de la présente décision, et nommés à une date ultérieure, devrait expirer le même jour que celui des membres titulaires et des membres suppléants qui sont nommés en vertu de la présente décision. Un membre titulaire ou suppléant nommé en remplacement d'un membre titulaire ou d'un membre suppléant précédemment nommé ne devrait être nommé que pour la durée restant à courir du mandat du membre titulaire ou du membre suppléant qui est remplacé.
- (5) Le mandat de tous les membres titulaires et membres suppléants actuels du comité qui ont été nommés depuis l'adoption de la décision du 21 septembre 2020² expire le 19 octobre 2025. Il convient donc de procéder à la nomination de tous les nouveaux membres titulaires et membres suppléants,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale (JO C 315 I du 21.9.2020, p. 1).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, pour un mandat de cinq ans qui court du 20 octobre 2025 au 19 octobre 2030:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Belgique	M. Marc MORSA	M ^{me} Clara SANDRU
Bulgarie	M ^{me} Gergana YANKOVA	M. Nikolay ALEKSIEV
Tchéquie	M. Tomáš TVAROŽEK	M ^{me} Ludmila HOLCOVÁ
Danemark	M ^{me} Marie-Louise OUTZEN	M. Jan STRØBÆK
Allemagne	M ^{me} Moira KETTNER	M ^{me} Birgit MIHM
Estonie	M ^{me} Leili EENLO	M ^{me} Kati KÜMNIK
Irlande	M ^{me} Orlaith MANNION	M ^{me} Sarah JUDGE
Grèce	M ^{me} Theodora KARACHRISTOU	M. Filippos STAMATIADIS
Croatie	M. Tihomil Jurica BADER	M ^{me} Marija MIKIĆ
Espagne	M ^{me} Ainhoa LÓPEZ DE GOICOECHEA URZAINQUI	M ^{me} Vega TRUFERO RODRÍGUEZ
France	M ^{me} Anne-Gaëlle CASANDJIAN	M ^{me} Emmanuelle ELDAR
Italie	M ^{me} Caterina FRANCOMANO	M ^{me} Giorgia COSTABILE
Chypre	M. Nicolas ARTEMIS	M. Sotiris STRATIS
Lettonie	M ^{me} Daina FROMHOLDE	M ^{me} Marika PETROVIČA
Lituanie	M ^{me} Sandra KRASAUSKIENĖ	M ^{me} Lina NOREIKIENĖ

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Luxembourg	M ^{me} Carine PIGEON	M ^{me} Sara CARDOSO BORGES
Hongrie	M ^{me} Ildikó PÁKOZDI	M. András LOPUSSNY
Malte	M ^{me} Fiona CILIA PULIS	M ^{me} Michelle GALEA
Pays-Bas	M ^{me} Maaïke VAN ETTEKOVEN	M ^{me} Liesbeth GERRETSEN
Autriche	M ^{me} Jeanette ENTHOFER	M ^{me} Silvia HOLZMANN-WINDHOFER
Pologne	M ^{me} Anna Maria SIWIERSKA	M ^{me} Anna RUSIECKA
Portugal	M ^{me} Elisabete Maria SOUSA DA SILVEIRA	M ^{me} Maria da Conceição SOUSA
Roumanie	M ^{me} Adriana- Karla STOINEA	M. Costin ILIUȚĂ
Slovénie	M. Tilen ZUPAN	M ^{me} Metka LOGAR
Slovaquie	M ^{me} Martina JANOVIČKOVÁ	M ^{me} Martina MLYNÁRIKOVÁ
Finlande	M ^{me} Sanna KUORIKOSKI	M ^{me} Silja DAHLGREN
Suède	M ^{me} Ylva GRYNFARB	M ^{me} Agnes SÖRENSEN

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Belgique	M ^{me} Nathalie DIESBECQ	M. Niels MORSINK
Bulgarie	M ^{me} Asia GONEVA	M ^{me} Veselina STARCHEVA
Tchéquie	M. Jiří VAŇÁSEK	M ^{me} Hana POPELKOVÁ
Danemark	M ^{me} Mette Laurberg JENSEN	M ^{me} Heidi RØNNE
Allemagne	M. Robert NAZAREK	
Estonie	M ^{me} Kaja TOOMMEALU	
Irlande		
Grèce	M ^{me} Trias STAMATI	M. Panagiotis SYRIOPOULOS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Croatie	M ^{me} Meri UVODIĆ	M ^{me} Sunčica BRNARDIĆ
Espagne	M ^{me} Cristina ESTÉVEZ NAVARRO	M. Carlos BRAVO FERNÁNDEZ
France	M. Romain LASSERRE	M ^{me} Virginie AUBIN
Italie	M. Luca GEROMIN	M. Jorge TORRE
Chypre	M. Panikos ARGYRIDES	M ^{me} Marina KOUKOU
Lettonie	M ^{me} Linda ROMELE	M. Mārtiņš SVIRSKIS
Lituanie	M ^{me} Daiva KVEDARAITĖ	M ^{me} Jurga SUBAČIŪTĖ - ŽEMAITIENĖ
Luxembourg	M. Christophe KNEBELER	M. Carlos PEREIRA
Hongrie	M ^{me} Ágnes CSER	M. András PÁSZTÓY
Malte	M. Mario SACCO	M. Kevin CAMILLERI
Pays-Bas	M ^{me} Ellen HOEIJENBOS	M ^{me} Tessa KONING
Autriche	M ^{me} Johanna RACHBAUER	M ^{me} Anja HAFENSCHER
Pologne	M. Jan POLACZEK	M. Michał POLAKOWSKI
Portugal	M ^{me} Catarina MORAIS	M. Tiago João KALIDÁS BARRETO RODRIGUES DOS SANTOS
Roumanie	M. Dumitru FORNEA	M. Radmilo FELIX
Slovénie	M. Aljoša ČEČ	M ^{me} Irena ILEŠIČ ČUJOVIČ
Slovaquie	M ^{me} Jana BERINCOVÁ	M. Miroslav HAJNOŠ
Finlande	M ^{me} Tuuli GLANTZ	M. Samppa KOSKELA
Suède	M ^{me} Isabella SELLING	M. Mikael DUBOIS

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Belgique	M ^{me} Ineke DE BISSCHOP	M. Jan BRIFFAERTS
Bulgarie	M. Rumen RADEV	M ^{me} Rumiana GEORGIEVA
Tchéquie	M. Luděk MAZUCH	M ^{me} Marie ZVOLSKÁ
Danemark	M ^{me} Helene Saibi TANDERUP	M ^{me} Trine Birgitte HOUGAARD
Allemagne	M ^{me} Pia MONDORF	M ^{me} Melek GECICI
Estonie	M ^{me} Signe VAKS	
Irlande		
Grèce		
Croatie	M. Dario ĆORIĆ	M. Jakov JERMAN
Espagne	M ^{me} Olimpia DEL ÁGUILA CAZORLA	M ^{me} Miriam PINTO LOMEÑA
France	M. Antoine BRESSIERE	M. Christophe SOUPIZET
Italie	M ^{me} Paola ASTORRI	M. Filippo PIGNATTI MORANO
Chypre	M. Emiliós MICHAEL	M. George HADJIKALLIS
Lettonie	M. Rihards BLESE	M ^{me} Anete NEILANDE
Lituanie	M. Vilius MAČIULAITIS	M ^{me} Jūratė NEDZINSKIENĖ
Luxembourg	M ^{me} Pauline COSSA	M ^{me} Fabienne LANG
Hongrie	M ^{me} Julianna VARGA	M. Péter VIDA
Malte	M. Joseph FARRUGIA	M. Kevin BORG
Pays-Bas	M. Stefan VAN WOELDEREN	M. Ruud BLAAKMAN
Autriche	M ^{me} AMra BILIC	M ^{me} Katharina FIGL
Pologne	M. Wojciech NAGEL	M. Tomasz LASOCKI

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Portugal	M ^{me} Cristina NAGY MORAIS	M. Nuno BERNARDO
Roumanie	M. Ovidiu GHEORGHE	M ^{me} Adelina DABU
Slovénie	M ^{me} Nataša CVETEK	M ^{me} Maja RIGAČ
Slovaquie	M. Martin HOŠTÁK	M. Andrej LASZ
Finlande	M. Mikko RÄSÄNEN	M. Vesa RANTAHALVARI
Suède	M ^{me} Catharina BÄCK	M ^{me} Beatrice TOLLERUP

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres non encore désignés, pour un mandat prenant fin le 19 octobre 2030.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
